



## PROCES VERBAL DE SEANCE

### Du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2022

Membres afférents au  
Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents :  
Qui ont pris part à 25  
Délibération :  
Date de Convocation : 16 février 2022  
Date d'affichage de la Convocation : 16 février 2022  
Date d'affichage délibération : 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux , le vingt-deux février à 20h 15 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la salle Blineow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE

Étaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Didier MAZINGUE, Mme Carine BRION, M. Eric DELACRE, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, M. Michel GALLET, Mme Françoise LECOUSIN, M. Gilbert LOREL, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pierre MONY, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Serge MARIE, Mme Françoise NORMAND, Mme Line BARA, M. Stéphane SCHELLES, M. Thierry OLIVIER, Mme Catherine COUSIN, M. Sylvain NIEWIADOMSKYJ, Mme Sophie LOQUET, M. Guillaume ANTY, , M. Etienne DUPONT

**ABSENT EXCUSE** : Mme Estelle BERTRAND, Mme Mathilde COURTAUT, Mme Elise SABIN,

#### **ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :**

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Anne BEAUCE,	Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY
M. Willy SOLAK	Mme Carine BRION

**ABSENTS** : Mme Delphine MARGUERITE,

Mme Carine BRION a été élue secrétaire de séance.

#### Ordre du Jour :

##### 1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations

###### ❖ Finances :

- Demande de subvention : mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) en vue acquisition de bien.
- Vente de terrain -zone de beauvoir- cabinet Kinésithérapie-
- Subvention 300€ association PELICAEN (projet étudiant local et international caennais pour la santé et l'humanitaire.)
- Information sur les indemnités des Elus du Conseil Municipal tous mandats confondus.

##### 2<sup>e</sup> Partie : Sujet d'ordre général :

- ❖ Projet de planning des chantiers réalisés en régie en 2022 par les services techniques

### **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des commissions/Questions diverses**

#### ❖ Questions diverses

#### **Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du procès-verbal de la séance précédente (25 /01/2022) celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **1<sup>ère</sup> partie : délibérations**

#### **N° 01.02.2022 : Demande de subvention fonds Barnier (FPRNM) (fonds de prévention des risques naturels majeurs)**

Monsieur le Maire rappelle l'éboulement /chute de blocs survenu sur la propriété située au lieu-dit « la roche à bunel » et l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux dans l'attente de travaux de sécurisation des lieux, notifiée aux propriétaires, suite à l'arrêté de péril du Maire en date du 4 avril 2019 établi après rapport du BRGM.

Conformément aux différents échanges avec les services de la DDTM, et à la lettre de M le Préfet en date du 1<sup>er</sup> février 2022, fournissant l'ensemble des informations quant aux opérations couvertes par le FPRNM, permettant à la commune d'obtenir l'intervention de l'Etat pour lui permettre d'acquérir le bien, le démolir, et en sécuriser l'accès.

Le Conseil Municipal, après les différents exposés, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions tant pour l'acquisition du bien que pour tous les travaux induits (démolition, sécurisation, signalisations, ) toutes ces dépenses étant couvertes à 100%.
  
- Prend acte qu'il devra, dans un délai de 3 ans, s'assurer de l'inconstructibilité au PLUi des terrains ainsi acquis

*Après lecture de la lettre de M le Préfet par Philippe LAGALLE, s'en suivent divers échanges concernant les travaux de démolition évalués à 35- 40 000€ et question sur l'existence ou non de cas identique avec un tel risque. Réponse de Monsieur Lagalle, actuellement c'est le seul cas enregistré avec ce risque.*

#### **N° 02.02.2022 Vente de terrain –zone de beauvoir- cabinet kinésithérapie**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des informations reçues de l'acquéreur concernant la poursuite du projet d'acquisition de terrain zone de beauvoir (parcelles Section AC n°253 255) et des modifications du statut juridique de la société.

Après rappel de l'historique du dossier et notamment des diverses délibérations :

- ✓ 25 août 2020 sur le prix de vente après consultation du service France Domaine,
- ✓ du 15 décembre 2020 concernant le déclassement de terrain

Vu le plan de division établi par la société MOSAIC

Le conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le compromis de vente des parcelles section AC n° 253 et 255 soit 2 219 m<sup>2</sup> au prix de 46 599€ avec MM Raul PRODANESCU et Jérôme PERRINE qui représenteront la SCI KINEO qui se substituera pour la signature finale en l'étude de Maître Perron à Thury-Harcourt-le-Hom.

### **N° 03.02.2022 : subvention association PELICAEN (projet étudiant local et international caennais pour la santé et l'humanitaire.)**

Monsieur le Maire expose la demande de Marie DILIGENCE domiciliée dans la commune, étudiante à la Faculté des sciences pharmaceutiques de Caen, et membre de l'association PELICAEN SH.

Cette association réunit différentes filières (pharmacie, infirmière, sage-femme, médecine) souhaitant réaliser des projets de santé publique et de solidarité locale et internationale.

Elle sollicite, pour l'association qu'elle représente, une aide et propose de prévoir une présentation des différentes actions menées au sein de l'association auprès des jeunes scolarisés dans les écoles de la commune.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300€ à l'association PELICAEN.

### **N° 04.02.2022**

#### **Information sur les indemnités des Elus du Conseil Municipal tous mandats confondus.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, prévoyant chaque année l'établissement d'un état présentant au conseil municipal l'ensemble des indemnités de toute nature que perçoivent les Elus siégeant au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation de ce tableau (dont un exemplaire est consultable en mairie) destiné à l'information des conseillers avant l'examen du budget primitif.

#### **2<sup>e</sup> Partie : Sujet d'ordre général :**

- ❖ Présentation de l'organisation du personnel des services techniques et des chantiers réalisés en régie en 2022 par les services techniques. (ateliers municipaux, locaux du personnel, réfectoire, toiture atelier, bureau des responsables, rangement)
- ❖ Chemins des lavoirs,
- ❖ Cinéma,
- ❖ Travaux divers sur les 5 communes déléguées.

#### **3<sup>e</sup> Partie : Rapport des commissions/Questions diverses**

- Questions diverses
- PVD/ Présentation des tiers lieux /informations, photos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.